



### Obligations Financières de la famille du candidat au départ

#### 1. Avant le départ :

- 140 € de frais d'inscription\*, qui ne sont pas remboursés si le candidat refuse le départ après la signature de cet engagement (ordre « DISTRICT 1660 RI YEP » à verser avec cet engagement pour le 20 décembre)
- 700 € de frais de participation au programme d'échange\*, comprenant entre autres la fourniture d'un kit au départ (veste ...), formations... Ces frais ne sont pas remboursés si le jeune refuse le départ alors qu'il a obtenu un de ses trois souhaits initiaux (ordre « District 1660 RI YEP » à verser le 27 avril)
- Souscription d'une assurance agréée par le Rotary International
- Le billet d'avion et les frais de visa

#### 2. En France pour le jeune étranger accueilli, la famille du candidat prendra en charge :

- Les frais de scolarité du jeune étranger pour l'année entière
- La carte de transport scolaire pour l'année entière (remboursement par le Club parrain)
- Les frais de cantine du lycée du jeune étranger pour l'année entière (remboursement par le club parrain)
- L'hébergement et les frais de bouche, la participation aux activités familiales

Ces frais sont dus même si le jeune français est de retour avant la fin normale de l'échange

#### 3. Dans les pays d'accueil, le district étranger définira les frais restant à la charge du jeune français

#### 4. Des sommes remboursables (sous conditions voir plus haut)

- Au 27 avril, caution de 300 € (ordre District 1660 RI), non remboursés si les règles du programme n'ont pas été respectées
- A l'arrivée dans le pays d'accueil : Fonds de secours en cas d'urgence au club d'accueil : 400 €

**Le Rotary se réserve le droit de percevoir ces sommes par tous les moyens qu'il jugera nécessaire**

\*sauf cas de force majeure

Signature des parties

Fait à ..... Le .....

Le candidat

Les représentants légaux

ROTARY  
Elisabeth Robert

Parapher toutes les pages (candidat et représentants légaux)

### ENGAGEMENT PROGRAMME D'ÉCHANGE SCOLAIRE D'UN AN

ENTRE LES SOUSSIGNES CI-APRES « LE CANDIDAT » ET « LE ROTARY » IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Le candidat (le jeune français et ses représentants légaux)

Le Rotary District 1660  
  
Représenté par Elisabeth Robert (DYEC D1660)

#### ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR du Candidat et de ses représentants légaux

*Nous certifions sur l'honneur n'avoir jamais été condamnés pour crime ou délit, ni avoir été assujettis à un contrôle ou une surveillance judiciaires concernant tout abus sexuel, physique ou verbal ou violence caractérisée, comme le précisent les bulletins du casier judiciaire, extrait n°3, demandés par nous, l'époux, l'épouse, et les personnes majeures vivant sous notre toit, et les avoir fournis au DYEC Elisabeth Robert.*

*Nous nous engageons à faire notre possible pour garantir la sécurité du jeune qui nous sera confié et lui assurer les conditions de vie convenables comme nous le ferions pour nos propres enfants. De manière plus générale, nous acceptons de nous conformer aux directives, réglementations et lignes de conduite du Rotary International, et des programmes pour jeunes du District. Nous nous engageons à subvenir aux besoins du jeune pendant tout son séjour à notre domicile.*

*Nous acceptons que le Conseiller jeunesse du Club vienne à notre domicile pour vérifier les conditions d'accueil du jeune.*

#### DECHARGE DE RESPONSABILITE du Candidat et de ses représentants légaux

*Par notre signature apposée ci-dessous, nous dégageons de toute responsabilité civile, dans les limites autorisées par la loi française, le Rotary International, les Rotary Clubs, les Districts participants et le Centre Rotarien de la Jeunesse, leurs adhérents, administrateurs, dirigeants ou préposés, pour tout préjudice que nous pourrions subir du fait de l'étude de notre candidature au programme d'Echange de Jeunes, et de notre participation ultérieure à ce programme*

Le Rotary se réserve le droit à tout moment de rejeter la candidature du candidat sans être dans l'obligation de fournir le moindre justificatif : si le candidat a respecté ses engagements, l'ensemble des sommes versées seront remboursées.

Parapher toutes les pages (candidat et représentants légaux)

## Descriptif du programme d'échange d'1 an

Le candidat remplit la préinscription sur [www.crjfr.org](http://www.crjfr.org), et lorsque la candidature est validée il peut accéder à la 2<sup>ème</sup> partie pour la constitution du dossier complet. Le dossier doit être imprimé en 2 exemplaires (deux en français, deux en anglais). Ces documents doivent être signés **en bleu** par toutes les personnes concernées (lycée, médecin, dentiste, Rotary Club, responsable du Programme au niveau du District, candidat, représentants légaux).

Le candidat s'engage à trouver deux autres familles hôtes (elles devront être agréées par le Rotary), à obtenir une lettre de scolarisation d'un lycée français et obtenir le parrainage d'un club Rotary. Il s'engage aussi à remplir le dossier d'inscription et à fournir toutes les pièces annexes dans les délais. La date limite de dépôt des dossiers (remplis, dupliqués et signés) est fixée au **20 décembre** dernier délai. Un délai supplémentaire est donné pour trouver les deux autres familles (**15 février**) ainsi, si impossibilité justifiée, que l'attestation du lycée. En outre, le ou les parents détenteurs de l'autorité parentale ainsi que le jeune s'engagent à assister à toutes les formations proposées par le Rotary.

### Les obligations du candidat (le jeune)

#### Présence obligatoire au lycée

Une des conditions de l'obtention du visa vers le pays étranger est la présence effective au lycée. Le jeune est tenu d'y aller et de prendre part à toutes les activités. Des absences répétées au lycée sont sanctionnées par un renvoi.

#### Remerciements

De retour chez lui, le jeune devra donner de ses nouvelles aux familles hôtes (ou au moins à l'une pouvant transmettre l'information) et au club hôte, au moins pour les remercier.

Les rapports trimestriels demandés par le District doivent être envoyés régulièrement en temps utile. (15/10 – 15/01 – 15/04 et au retour le 15/07) : c'est **OBLIGATOIRE**

#### Les règles à respecter

- Le jeune ne se mettra pas en danger par un comportement inadéquat et ne mettra pas le programme en danger par son comportement passif (pas de progression dans la langue ou pas de participation) ou inadéquat.
- Il obéira aux lois du pays d'accueil et n'offensera pas les idées politiques, religieuses et les coutumes.
- Il acceptera et obéira aux conseils de son conseiller, de ses parents hôtes dans tous les domaines se rapportant aux échanges de jeunes.

Tous les jeunes doivent suivre les règles des « 4D »

- Les jeunes ne doivent pas conduire de véhicule à moteur
- Ils n'auront pas de relations sentimentales.
- Ils ne prendront pas de drogues et de boissons alcoolisées pendant leur participation au Programme d'Echanges de jeunes du Rotary.

Ils ne mettent pas le programme en danger par un comportement passif ou inadéquat

Un jeune pourra être **immédiatement** renvoyé en France si l'une de ces règles est transgressée

Parapher toutes les pages (candidat et représentants légaux)

### Les obligations du candidat (famille hôte)

La famille hôte du jeune étranger se conformera aux règles générales du Rotary International ainsi qu'aux règles particulières du District 1660 et cela pour la sécurité du jeune étranger. Ces règles sont expliquées lors des différentes sessions de formation. Un descriptif des règles de déplacement est remis en début d'année à la famille. Ne pas respecter l'ensemble de ces règles engage la responsabilité de la famille hôte en cas de problème.

Si la famille hôte ne respecte pas les règles, a un comportement inadéquat, le ROTARY se réserve le droit d'arrêter le programme d'échange pour l'ensemble de la famille, son jeune biologique compris.

Conditions pour récupérer sa caution :

1<sup>ère</sup> condition : le jeune devra avoir participé au programme complet du ROTARY INTERNATIONAL YEP ou « échanges scolaires d'un an » et ne devra pas être rentré de manière anticipée et ce, quelles que soient les raisons, sauf cas de force majeure.

2<sup>ème</sup> condition : le jeune devra à son retour en France, rendre visite à son Rotary Club parrain comme indiqué dans son dossier d'inscription et lui faire une conférence sur son année passée à l'étranger, sauf si le club vient à manquer à son obligation de le recevoir dans les 6 mois de son retour.

3<sup>ème</sup> condition : le jeune devra participer à la réunion (journée débriefing) organisée par le District 1660, qui a lieu généralement en septembre / octobre suivant son retour en France.

4<sup>ème</sup> condition : le jeune aura envoyé au District 1660 et à son Club Rotary parrain, français, les rapports trimestriels (15 octobre, 15 janvier, 15 avril) et le rapport final de l'année à son retour (avant fin août).

5<sup>ème</sup> condition : le jeune et sa famille seront à jour de leurs obligations financières vis-à-vis du Rotary ou de tiers participant au programme, même de façon indirecte (lycée, assurance ... etc)

6<sup>ème</sup> condition : la famille biologique n'interviendra pas de façon intempestive auprès du District Hôte.

### **CHOIX DE 5 PAYS DE DESTINATION (voir la liste ci-dessous)**

Le candidat doit effectuer 5 choix dans la liste « pays proposés », les deux derniers choix sont à sélectionner dans la liste ou en dehors de la liste (nous consulter sur la faisabilité). Le Rotary s'efforcera de respecter les choix du candidat.

Les cinq choix doivent être effectués dans la liste en annexe : vous ne pouvez pas choisir plus d'un pays anglophone. 1 pays européen doit de préférence figurer dans vos 5 choix.

Ces choix devront être exprimés définitivement par écrit le 20 décembre. Le candidat n'aura la réponse pour ses choix que lorsque le versement de la totalité des sommes aura été effectué.

### Liste des pays généralement (mais pas uniquement) proposés

Europe : Italie, Espagne, Allemagne, Autriche, Finlande, Pologne, Croatie, Portugal

Asie : Thaïlande, Japon, Taïwan, Philippines, Inde, Malaisie, Indonésie

Amérique du Sud : Mexique, Pérou, Colombie, Brésil, Chili, Equateur, Argentine

Amérique du Nord : Canada : interdit aux bacheliers et aux majeurs. Pas d'échanges avec les USA

Pas d'échange possible avec l'Australie, la Nouvelle Zélande (et plus généralement les pays de l'hémisphère sud), l'Angleterre, l'Irlande

Parapher toutes les pages (candidat et représentants légaux)